



## Informations officielles

Le président de la République Emmanuel Macron a annoncé, dans un entretien à la presse régionale, un déconfinement en quatre étapes progressives, du 3 mai au 30 juin, conditionnées à la situation sanitaire dans chaque département.

### Première étape : 3 mai 2021

Fin des attestations de journée et des restrictions de déplacement.

### Deuxième étape : 19 mai 2021

Couvre-feu repoussé à 21h et réouverture des commerces, terrasses, musées, salles de cinémas et théâtres avec des jauges limitées.

### Troisième étape : 9 juin 2021

Couvre-feu à 23h et réouverture des cafés et restaurants en intérieur et des salles de sport. Assouplissement du télétravail, en concertation avec les partenaires sociaux au niveau des entreprises.

### Quatrième étape : 30 juin 2021

Fin du couvre-feu.

Ces mesures nationales pourront être tempérées par des « freins d'urgence » dans les territoires où le virus circule trop :

- taux d'incidence supérieur à 400 infections pour 100 000 habitants ;
- augmentation brutale du taux ;
- risque de saturation des services de réanimation.

L'ensemble de ces mesures seront précisées dans le cadre d'une « grande phase de concertation » (parlementaires, partenaires sociaux, professionnels des secteurs et élus des territoires) sur l'agenda et les protocoles de réouverture. Ce travail donnera lieu à une présentation en détail par le Premier ministre au cours de la semaine du 10 mai 2021.



## Travaux

Des travaux dans les bâtiments communaux ont été effectués :

Les huisseries de la salle des fêtes ont été remplacées. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Grosfillex pour un montant de 35 810 €

Des travaux de plomberie ont été réalisés (dont deux chauffe-eaux électriques) dans les différents bâtiments communaux (école, cantine et mini-club). Ils ont été réalisés par les entreprises Legendre et Paganie pour un montant de 3 701,23 euros.

Les agents de la commune ont bouché les trous de nos routes ces dernières semaines. De même, la communauté de communes a fait réaliser les travaux d'entretien sur les voies classées d'intérêt communautaires.



### Bulletin municipal de la commune de Cervon

Rédacteur-en-chef : Fabien Sansoit / Rédaction : membres de la Commission Lien et Communication / Crédits photos : Commission Lien et Communication et Mme Guiblin

# Cervon



## Informations pratiques

La **cérémonie du 8 mai** se déroulera en comité restreint et sans public.

La **brocante du COFEP**, du fait des contraintes sanitaires est malheureusement annulée cette année encore.

Les **élections départementales et régionales** se dérouleront les 20 et 27 juin 2021. Afin de respecter les règles sanitaires, les bureaux de vote seront déplacés à la salle des fêtes. Merci de prévoir un stylo.

Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 14 mai 2021.

Le **prochain conseil municipal** aura lieu le mercredi 19 mai à 20h00.

Selon l'évolution du contexte et des règles, un **chantier participatif « jardin partagé »** est prévu le samedi 29 mai à 9h pour commencer à aménager le terrain (derrière la salle des fêtes).



## Ecole

### Projet d'éducation artistique et culturelle à l'école de Cervon

Deux comédiennes metteuses en scène professionnelles de la compagnie « TêATr'èPROUVèTe », Claire de Sédouy et Sylvie Vandier interviennent à la maternelle pour faire découvrir le théâtre aux petits Cervonnais. Les élèves mettent en scène un album « Les deux grenouilles à grande bouche » et fabriquent le décor.

Les élèves de l'école élémentaire, quant à eux, pratiquent le chant, chaque semaine, avec Pauline Touma, professeure à l'école de musique de Corbigny, pour préparer un spectacle de chant chorale et de musique intitulé « Le chant de l'eau ».

Une restitution est prévue en juin, en espérant que les conditions sanitaires le permettent. Pour enrichir cette pratique théâtrale, les élèves assisteront prochainement à une représentation adaptée aux jeunes enfants proposée par l'artiste « Thierry Ki? ».





## Le budget communal 2021

Le budget primitif 2021 a été voté le 7 avril 2021. Il est consultable en mairie. Une note brève et synthétique de présentation du budget 2021 est consultable sur le site de la commune cervon.fr.



### Une précision sur le calcul des taux des taxes cette année :

Suite à la **suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales**, les taux d'imposition des taxes directes locales sont calculés de la façon suivante :

Pour la commune la perte de ressources est **compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), qui vient s'ajouter au taux communal 2020**, un coefficient correcteur sera appliqué afin d'ajuster la compensation au plus près. (Le département recevra, suite à ce transfert de fiscalité vers les communes, une compensation de l'état.)

**Ce nouveau mode de calcul des taux sera donc neutre pour le contribuable et ne générera pas de recette supplémentaire pour la commune.**

Taux TFPB en 2021 = taux 2020 (9,65) + part départementale (23,90)

**Soit un taux d'imposition de 33.55 %**

**Le taux de taxe foncière non bâti reste inchangé soit 28.19 %.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taxes foncières pour cette année et valide les taux ainsi calculés.

### Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	147 301,44€	Excédent brut 2020 reporté	119 751,12 €
Dépenses de personnel	216 639,63 €	Produits des services	18 466,00 €
Atténuation de produit	85 440,00 €	Atténuation de charges	3 000,00 €
Dépenses imprévues	5 000,00 €	Impôts et taxes	305 795,00 €
Autres charges courantes	96 803,54 €	Dotations et participations	205 182,90 e
Charges financières	3 467,16 €	Autres pdts gestion courante	30 000,00 €
Charges exceptionnelles	5 700,00 €	Produits exceptionnels	1 244,50 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>560 351,77 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>683 439,52 €</b>
Virement à la section d'invest-	123 087,75 €		
<b>Total général</b>	<b>683 439,52 €</b>	<b>Total général</b>	<b>683 439,52 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	3391,77 €	Virement de la section de fonctionnement	123 087,75 €
Remboursement d'emprunts	29 948,10 €	FCTVA	866,16 €
Opérations / travaux	252 215,76 €	Excédent fonctionnemnt 2020	150 056,41 €
		Subventions :	10 400,00€
		Caution des logements	1145,31
<b>Total général</b>	<b>285 555,63 €</b>	<b>Total général</b>	<b>285 555,63 €</b>

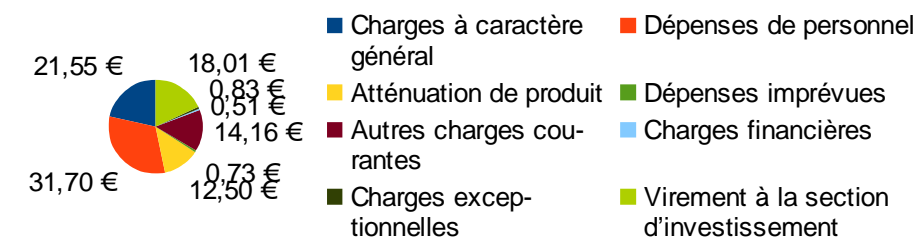


## Les principaux projets d'investissement de l'année 2021 sont les suivants :

<b>Voirie</b>	Fin des travaux à Maré les Bois Route de la Citadelle – Vellerot Route du Puits Chemin Moulin de Certaines Fossés et Busages
<b>Bâtiments</b>	Huisseries salle des fêtes Etude Eglise Chauffe Eaux au club, dans les logements Chaudière à prévoir à l'ancienne Poste Mise au norme défense incendie des bâtiments communaux Pose et achat de rideaux occultants à la salle des fêtes et au club
<b>Équipements et Aménagements</b>	SAIP Marcilly (fin) Enfouissement des réseaux dans le bourg (fin) Etude Réaménagement de la place suite aux travaux d'assainissement Mise en Place d'un Jardin Partagé

### Recettes et dépenses de fonctionnement :

→ Quand la commune de Cervon dépense 100 €, où vont-ils ?



→ Quand la commune de Cervon reçoit 100 €, d'où viennent-ils ?

